

peuvent et qui veulent bien être mutés au secteur industriel des activités de la compagnie.

LA CORRESPONDANCE AU SUJET DE L'ÉMISSION «DON MESSER'S JUBILEE»

Question n° 2385—**M. McCleave:**

1. A combien de lettres (sans compter les pétitions et lettres-formulaires) portant sur le retrait de l'émission de Don Messer, Radio-Canada n'avait-elle pas répondu en date du 27 mai?

2. Quand Radio-Canada prévoit-elle répondre à ces lettres?

3. Radio-Canada a-t-elle pour ligne de conduite d'accuser réception de toutes les communications signées qui lui sont faites et, sinon, pour quel motif ne le fait-elle pas?

4. Combien de personnes ont exprimé a) leur approbation, b) leur désapprobation de la décision de Radio-Canada sur l'émission de Don Messer, par lettre, téléphone, pétition ou autres communications écrites?

5. Parmi les personnes données en réponse à la question n° 4, combien a) approuvent, b) désapprouvent la décision de Radio-Canada, par province ou territoires?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1 et 2. Le 27 mai, il restait à répondre à quelque 65 lettres portant sur le retrait de l'émission Don Messer et parvenues à différents bureaux de Radio-Canada, et la Société comptait y répondre dans quelques jours.

3. Radio-Canada essaie de répondre à toutes les communications signées qui lui parviennent, sauf au courrier ne portant pas l'adresse de l'expéditeur, aux lettres polycopiées reçues en liasses, à la correspondance injurieuse, au courrier des maniaques, aux lettres dont d'autres organismes ou d'autres personnes ont déjà accusé réception ou qui ne sont envoyées à Radio-Canada qu'à titre indicatif.

4. Au 27 mai, Radio-Canada avait reçu environ 8,130 lettres et requêtes protestant contre le retrait de l'émission Don Messer, contre environ 80 la félicitant d'avoir supprimé l'émission.

En ce qui concerne le nombre d'appels téléphoniques, Radio-Canada en a reçu environ 1,475 contre la suppression et 50 pour.

Radio-Canada a également reçu quelque 13,000 communications transmises par des tiers, y compris du CRTC, des députés, des journaux et des stations privées, dont les deux tiers environ étaient composés de formules de protestation toutes insérées dans les journaux.

Étant donné la multitude de commentaires, nous n'avons pas pu déterminer le nombre exact des protestataires ni combien parmi eux ont protesté plusieurs fois.

5. Aucun classement par province n'a été effectué dans le délai, mais un échantillonnage de notre courrier indique que toutes les provinces y sont représentées.

L'AMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON

Question n° 2,387—**M. Mather:**

1. La Commission de la capitale nationale a-t-elle acquis tous les terrains dont elle a besoin pour réaliser l'aménagement des plaines Lebreton?

2. La Commission est-elle en pourparlers avec la brasserie O'Keefe au sujet des terrains qu'elle possède encore dans le secteur des plaines?

3. La brasserie O'Keefe a-t-elle fait une offre à la Commission au sujet d'un de ses terrains des plaines?

4. Pour quelles sommes a-t-on acquis des terrains de la brasserie O'Keefe dans les plaines jusqu'à maintenant, quelle est la surface de ces terrains, et quelle description générale peut-on en donner?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui.

2. Non.

3. Non.

4. En novembre 1964, la Commission de la capitale nationale a fait l'acquisition d'un terrain appartenant à la Brasserie O'Keefe pour un montant de \$393,862. La superficie du terrain en question est de 27,475 pieds, il est situé à l'ouest de la rue Broad, au nord de la rue Wellington et au nord-est de la limite ouest de la rue Preston.

LE REVENU PROVENANT DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

Question n° 2388—**M. Robinson:**

Le cas échéant, quel revenu direct et indirect rapporte au gouvernement fédéral la recherche industrielle?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le gouvernement ne possède aucun renseignement au sujet de la part des revenus supplémentaires gagnés par des entreprises industrielles qui pourrait être attribuée à la recherche, ni au sujet des impôts supplémentaires, s'il en est, versés au gouvernement fédéral à cet égard.

L'ANNONCE DE CARRIÈRES DANS LE «FINANCIAL TIMES»

Question n° 2397—**L'hon. M. Monteith:**

1. Combien a coûté l'annonce de carrières en administration, insérée dans le numéro du 12 mai 1969 du *Financial Times*, et qui occupait toute la page 16?

2. Des annonces semblables ont-elles été insérées dans d'autres revues ou périodiques?

3. Dans l'affirmative, quels sont ces périodiques ou ces revues, et combien ont coûté les annonces en question?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. L'annonce a coûté \$1,050.